

Paris, le 18 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Groupama Immobilier signe la nouvelle « charte tertiaire » du Plan Bâtiment Durable.

Déjà signataire de la précédente version de la charte lancée fin 2013, Groupama Immobilier, représenté par Jean Carrière, Directeur de l'immobilier tertiaire, a signé, le 11 octobre 2017, la charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés, portée par le Plan Bâtiment Durable et soutenue par la Direction Immobilière de l'Etat.

Groupama Immobilier s'engage ainsi à nouveau dans une démarche de rénovation de son parc tertiaire.

Autour d'une mobilisation volontaire et coordonnée, cette nouvelle charte invite ses signataires, propriétaires et/ou utilisateurs, à diminuer la consommation énergétique de leurs actifs, à parfaire la performance environnementale de leurs immeubles, et désormais à porter une attention particulière à l'amélioration de l'empreinte carbone de leur parc.

Si les signataires du texte initial ont tous souhaité signer la nouvelle charte, ils ont été rejoints par de nouveaux organismes comme l'Ademe ou Nexity et l'on peut noter une forte croissance de l'adhésion d'établissements de l'enseignement supérieur comme les Université de Lyon, d'Evry Val d'Essonne, de Haute Alsace-Mulhouse.

Lors de cet événement, l'assistance a été particulièrement touchée par l'intervention de Jean-François Balaudé, Président de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), qui a mis en lumière les difficultés financières des universités, avec notamment la hausse de leurs taxes et la baisse de leurs dotations, mais qui s'engagent néanmoins résolument dans des démarches de rénovation de leur patrimoine.

Au final, ce sont 123 acteurs qui se mobilisent autour de la charte, acteurs qui définissent librement leurs objectifs d'amélioration sur tout ou partie de leur parc, en cohérence avec les ambitions légales et réglementaires.

Chaque année, ces acteurs s'appliquent à nourrir un rapport de suivi des engagements de la charte, en faisant part de leurs retours d'expérience, en relatant les progrès constatés et les difficultés auxquelles ils se sont heurtés.

Le rôle de cette charte, est d'améliorer la connaissance collective des pratiques et méthodes d'amélioration énergétique du parc tertiaire, en favorisant la mise en réseau des acteurs et en documentant ces pratiques, notamment dans l'aspect de leur soutenabilité économique.

De fait, les acteurs endossent le rôle d'ambassadeurs de la charte.

Groupama Immobilier, pour sa part, participe déjà en tant que gestionnaire d'un parc forestier d'une superficie de plus de 21 000 hectares à la réduction de gaz à effet de serre et recherche, dans chacune des rénovations qu'elle pilote, une certification environnementale ou un label de type HQE, BBC ou BREAM.

Pour en savoir plus, reportez-vous au communiqué de presse du Plan Bâtiment Durable et/ou à la charte proprement dite.



Discours d'introduction par Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Durable



Jean CARRIERE, Directeur de l'immobilier tertiaire de Groupama Immobilier, prend la parole après avoir signé la charte version 2017

A propos de Groupama Immobilier

Groupama Immobilier est la structure de gestion spécialisée dans les métiers de l'immobilier (tertiaire, commercial et résidentiel) du Groupe Groupama. Elle gère pour ses mandants un patrimoine valorisé à 3,5 milliards d'euros, ce qui en fait l'un des principaux gestionnaires d'actifs immobiliers français.